

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la grande salle du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, ce lundi 3 août 2020 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 juillet 2020 ;
4. Suivi des procès-verbaux ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Résolution – Installation d'un réservoir à carburant ;
8. Varia
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
9. Période de questions ;
10. Clôture de la séance.

**Item 1 Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**020-073**

**Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-074

Item 3 **Adoption des procès-verbaux des séances du 6 juillet 2020**

Le procès-verbal de la séance publique de consultation sur une demande de dérogation mineure et celui de la séance ordinaire tenues consécutivement le 6 juillet sont adoptés sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

020-075

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 6 juillet jusqu'à la séance prévue en septembre 2020 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 45 139,15 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 7 842,31 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



**Attendu que** l'installation d'un réservoir de carburant pour les équipements de la Municipalité a déjà été étudiée par le conseil ;

**Attendu que** l'ajout d'un camion municipal aux équipements requérant de l'essence a mis en évidence le besoin de refaire les calculs en lien avec l'installation d'un réservoir à carburant ;

**Attendu que** cette mise à jour révèle que l'installation d'un réservoir de 1 136 litres représente une économie annuelle d'environ 1 000 \$ en coût de carburant et de main d'œuvre ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** l'achat auprès de SG énergies et l'installation soient autorisés pour la somme de 4 089,70 \$ plus les frais d'installation et les taxes ;

**Que** cet investissement soit financé à même les surplus anticipés de l'exercice 2020.

Dominique Labbé demande le vote.

5 En faveur

1 Opposé

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents

Item 8 **Varia**

a) M.R.C. ;

b) Rapports des activités des élus ;

Item 9 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 12 se termine à 20 h 14 pour un total de 2 minutes.

Item 10 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 12.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.